

"Une réussite exceptionnelle pour l'Europe"

Autor(en): **Lugon, Jérôme**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **65 (1985)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Une réussite
exceptionnelle
pour l'Europe »

« Exceptionnelle de bien des manières » – c'est en ces termes que le Ministre français des Relations extérieures et, à l'époque, président du Conseil des Communautés européennes qualifiait la réunion ministérielle AELE-CE du 9 avril 1984 à Luxembourg. « Exceptionnelle, poursuivait-il, puisque c'est la première fois que se rencontrent, au niveau ministériel, les sept pays de l'AELE et les dix pays membres des Communautés européennes, constituant à eux tous le plus grand système de libre-échange du monde avec plus de 300 millions d'habitants et 25 % du commerce mondial. »

Il est de fait qu'au travers de cette rencontre de Luxembourg, il y avait sans doute quelques raisons de se féliciter d'une démarche de coopération qui, pour être peut-être relativement plus discrète que d'autres, n'en apparaissait pas moins bien réelle et concrète au niveau de ses réalisations.

Dix ans – ou un peu plus – après la conclusion des accords de libre-échange entre la Communauté et les pays membres de l'AELE, les représentants des 17 partenaires réunis au sein de la « grande zone européenne de libre-échange » ont pu porter à l'actif de leur entreprise commune la traduction effective de leur adhésion à un système d'échange commercial libre d'entraves tarifaires et contingentaires. Dans ce même bilan positif, il s'est agi de verser également l'ensemble de ces initiatives qui, à la mesure des besoins et des possibilités qui appelaient progressivement une telle évolution, s'est peu à peu étendu à des domaines qui n'avaient pas été spécifiquement prévus dans les accords de libre-échange. Ainsi a-t-on pu, à Luxembourg, constater – et s'en réjouir – que la coopération intra-européenne s'était développée avec souplesse et flexibilité, à l'abri des querelles théoriques ou idéologiques, mais avec le seul souci de s'attaquer aux problèmes tels qu'ils se posaient.

Reste que si « hier » fut bien source de réalisation et de satisfaction, on ne pouvait s'arrêter là, tant il aurait été évidemment dommageable d'entrer dans l'avenir à reculons, avec le regard resté trop exclusivement fixé sur le passé. En adoptant, à l'occasion de cette réunion ministérielle d'avril 1984, une déclaration commune en forme de plan d'action pour le futur de la coopération intra-européenne, les dix-sept pays de l'AELE et de la Communauté ont voulu lucidement déterminer les orientations à suivre pour « demain ». Cela étant, l'on sait bien que les textes quels qu'ils soient ne valent en définitive que

par la manière dont ils sont mis en œuvre. Un an – ou presque – après Luxembourg, est-on pareillement fondé à se féliciter de cette manière-là ?

Remarquons, en préalable à ce bref essai d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de Luxembourg, qu'une période initiale de quelque dix à douze mois paraît, à l'évidence, bien courte pour permettre un jugement tant soit peu pertinent en la matière. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il est, aujourd'hui déjà, un certain nombre d'indices révélateurs tout à la fois d'une volonté politique, d'une plus ou moins grande complexité des matières à traiter, du choix d'approches plus ou moins réalistes, plus ou moins ambitieuses.

Au lendemain de Luxembourg, tant la Communauté que les pays de l'AELE se sont attachés, chacun pour leur compte, à identifier ceux des domaines auxquels il serait, selon eux, opportun de réserver un traitement prioritaire, ayant en vue l'objectif global défini en commun dans le texte même de la déclaration adoptée – à savoir la création « d'un espace économique européen dynamique profitable aux dix-sept pays » –. Parce qu'il a été jugé d'emblée opportun de prêter une attention particulière à l'amélioration de la circulation des marchandises, un accord s'est rapidement dégagé – officiellement entériné lors d'une réunion entre Hauts Fonctionnaires des pays de l'AELE et la Commission des Communautés en septembre 1984 – quant à la nécessité d'œuvrer prioritairement dans quatre domaines : l'élimination des entraves

techniques aux échanges, la facilitation des contrôles aux frontières, la simplification de la documentation commerciale, l'amélioration des règles d'origine.

S'agissant des entraves techniques aux échanges, l'effort commun a essentiellement porté – au travers d'un certain nombre de contacts entre experts des pays de l'AELE et de la Commission – dans trois directions : l'amélioration de l'information réciproque sur les normes et réglementations techniques nationales, leur harmonisation autant que faire se peut, enfin une reconnaissance aussi large que possible de la validité des tests et certifications destinés à authentifier la conformité aux normes et réglementations techniques. C'est le premier de ces trois objectifs qui paraît aujourd'hui avoir été poursuivi avec le plus de succès, notamment au travers de deux organisations d'importance majeure en la matière et qui regroupent tant les pays de l'AELE que ceux de la Communauté, à savoir le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). Afin de tirer le meilleur parti de l'information échangée, principalement en vue d'identifier ceux des domaines se prêtant le mieux à une normalisation européenne, les experts des pays de l'AELE et de la Communauté portent présentement leur attention sur l'établissement d'une liste de secteurs prioritaires qu'il s'agirait de revoir périodiquement et de tenir à jour. Autre domaine de grande actualité sur lequel un effort d'approche commune se poursuit : la normalisation des techniques de

Société de Banque Suisse:

Chez nous, vous pouvez parler affaires, sans même en conclure.

«Certains clients ont choisi notre banque parce que nous répondons clairement à leurs questions précises.»

Kurt H. Martin, Directeur

Si vous envisagez de traiter de nouvelles affaires, de vous intéresser à d'autres branches ou d'autres marchés, il est précieux d'avoir un partenaire qui puisse vous renseigner sur les possibilités et les difficultés d'une telle entreprise.

Dans un monde où la concurrence se fait de plus en plus sévère, les responsables financiers d'entreprises apprécient à sa juste valeur la collaboration d'une grande banque internationale. Notre expérience plus que centenaire et notre réseau de succursales et de représentations sur les cinq continents nous permettent de vous offrir le «know-how» et l'assistance étendue qui facilitent la prise de décisions importantes.

Comme le relève Monsieur Martin «Certains de nos gros clients n'ont commencé par être que de bonnes relations d'affaires».



Représentation à Paris:
11bis, rue Scribe
Tél. 742 92 55 Téléc. 230 932

Filiale à Monte-Carlo:
Banque de Placements et de Crédit
2, Avenue de Grande-Bretagne
Tél. (93) 50 50 75 Téléc. 469 955



Société de Banque Suisse
Schweizerischer Bankverein
Swiss Bank Corporation

The key Swiss bank

Direction Générale à CH-4002 Bâle, Aeschenplatz 6, et à CH-8022 Zurich, Paradeplatz 6. Plus de 200 succursales en Suisse. **Réseau mondial** (sièges, représentations et filiales): **Europe:** Edimbourg, Londres, Luxembourg, Madrid, Monte-Carlo, Paris. **Amérique du Nord:** Atlanta, Calgary, Chicago, Houston, Los Angeles, Montréal, New York, San Francisco, Toronto, Vancouver. **Amérique latine:** Bogotá, Buenos Aires, Caracas, Lima, Mexico, Panama, Rio de Janeiro, São Paulo. **Caraïbes:** Grand Cayman, Nassau. **Moyen-Orient:** Bahreïn, Le Caire, Téhéran. **Afrique:** Johannesburg. **Asie:** Hong Kong, Singapour, Tokyo. **Australie:** Melbourne, Sydney.

Lintas Zürich SBV 484/3



Luxembourg : ... la nécessité de faire face, si possible ensemble, aux principaux défis de ce temps...

l'information ; l'action se développe ici en liaison avec la Conférence européenne des administrations postales et de télécommunications (CEPT). Enfin, et c'est là également un sujet de particulière importance et intérêt, un système occupe actuellement la réflexion des experts des deux parties, selon lequel, dans le cas où un produit rentre dans le cadre de normalisations ou de réglementations techniques nationales harmonisées, les procédures nationales de certification de conformité seraient reconnues par l'ensemble des partenaires.

En matière de facilitation des contrôles aux frontières, il convient de remarquer que, nonobstant le fait que lesdits contrôles sont pour l'heure régis essentiellement par les diverses législations nationales, une coopération intraeuropéenne existe déjà, au moins dans une certaine mesure, au travers de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles de marchandises aux frontières, Convention élaborée en 1982 dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies (ECE/ONU). Du côté des Communautés, une Directive a été élaborée, entrée en vigueur au début de cette année, et qui est fondée sur la Convention de l'ECE/ONU. De leur côté, la plupart des pays AELE (Autriche, Finlande, Norvège, Suède, Suisse) soit ont déjà signé ladite Convention, soit sont sur le point de le faire. S'il est clair qu'un certain nombre de problèmes ne peuvent être, en la matière, que réglés bilatéralement entre autorités douanières de pays limitrophes — c'est d'ailleurs déjà le cas entre les pays nordiques, entre l'Autriche et la Suisse, entre ces pays et la Communauté —, une

approche commune de simplification des formalités aux frontières pour l'ensemble de la « grande zone européenne de libre-échange » est présentement à l'étude au niveau des experts des deux parties, dans la conviction qu'une telle simplification contribuerait grandement à la création de cet « espace économique européen dynamique » à la réalisation duquel les dix-sept Ministres réunis à Luxembourg se sont engagés.

L'objectif est le même s'agissant des efforts conduits dans le domaine de la simplification de la documentation commerciale. Ici, une étape importante a été réalisée avec l'adoption par la Communauté, en date du 18 décembre 1984, du « document unique » qui devra remplacer toute une liasse de formulaires actuellement exigés dans le transport de marchandises entre les dix États membres. Les experts douaniers des pays de l'AELE examinent actuellement la possibilité d'adapter certains de leurs formulaires au document unique, avec le souci de tirer le meilleur parti des progrès réalisés en la matière au sein de la Communauté.

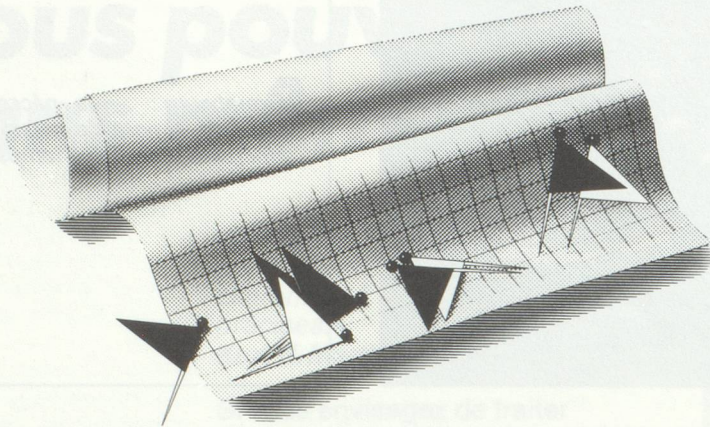
Quant aux règles d'origine des accords de libre-échange, qui déterminent pour chaque produit l'ouvraison ou la transformation suffisante pour que le produit puisse bénéficier de la franchise douanière, elles semblent bien comporter certains éléments jugés aujourd'hui complexes ou superflus, et de plus libellés en termes malaisés à comprendre et à appliquer. Pour servir d'incitation à l'extension du libre-échange en Europe, elles doivent être simplifiées ou améliorées, tout comme doivent être allégées les formalités et la bureaucratie

liées à leur fonctionnement. Les pays de l'AELE en sont persuadés et s'attachent présentement à en convaincre leurs partenaires de la Communauté. Des propositions de simplification ont été présentées à Bruxelles, qui font actuellement l'objet d'analyses.

En décidant de mettre, pour l'heure, un accent particulier sur les quatre priorités que nous venons brièvement d'évoquer, il ne s'est nullement agi d'en faire aujourd'hui « l'alpha et l'omega » de la coopération intraeuropéenne. Cette approche progressive et sélective n'a répondu qu'au souci d'être aussi réaliste et pragmatique que possible, en évitant de mettre en œuvre la déclaration de Luxembourg au travers « de grandes manœuvres » dont l'effet concret n'aurait sans doute pas été toujours proportionnel aux ambitions dont elles se seraient inspirées.

Il reste que Luxembourg a aussi été l'occasion d'une prise de conscience de la nécessité qu'il y a de faire face, si possible ensemble, aux principaux défis de ce temps. Recherche scientifique et technique, protection de l'environnement, agriculture, énergie, transports, conditions de travail, protection sociale : parce qu'à la fois complexes et multipolaires, ces défis appellent de ceux qui veulent les maîtriser un sens particulièrement aigu de la juste manière de sauvegarder les équilibres. Mais quelle que soit la réponse à leur apporter, celle-ci doit inévitablement passer au travers d'une prise en compte de « l'interdépendance », cette dimension fondamentale du monde que nous vivons et qui conditionne toute politique nationale, économique ou sociale.

Chefs d'entreprises, jalonnez le chemin de votre succès.



Promindus S.A., 2900 Porrentruy, un service de la Banque Cantonale du Jura

Entreprendre
Créer
Innover
Risquer

Promindus

le multiplicateur
de vos investissements

Tous renseignements et documentation auprès des directions de la

**BANQUE CANTONALE
DU JURA** 

GARANTIE DE L'ÉTAT

Porrentruy

Delémont

Saignelégier

Promindus S.A.

Société capital-risque
de promotion industrielle
2900 Porrentruy

Gérer votre restaurant, c'est notre métier.



Votre succès dans votre branche, vous le devez à la compétence mise au service de vos clients. C'est votre métier et vous l'accomplissez parfaitement !

La gestion de votre restaurant, c'est également un métier : un métier qu'EUREST exerce depuis 12 ans dans des centaines de restaurants d'entreprises et dans 14 pays...

La gestion de votre restaurant, dans le respect du budget, et la satisfaction de votre personnel méritent bien l'efficiency et l'expérience d'EUREST.

EUREST 

Société Européenne de Restauration
14, rue d'Athènes 75009 Paris - Tél. : 281.91.51

- * pour un BILAN PSYCHOLOGIQUE
- * pour la création et l'animation de SEMINAIRES DE FORMATION
- * pour votre problème de RECRUTEMENT
- * pour une ASSISTANCE sur le terrain



un PRATICIEN

psychologue - graphologue
consultant en problématique
humaine depuis plus de 15 ans



FRANÇOIS SULGER

16 avenue Reille, 75014 Paris
Tél. (1) 589.04.73

La pleine perception d'une telle exigence conduit bien évidemment et logiquement à admettre comme une nécessité l'approfondissement substantiel de la coopération intraeuropéenne. Mais il convient bien sûr de rester lucide quant à la difficulté de l'entreprise. Procéder à la suppression des droits de douane et à l'abolition des contingents sur les produits industriels était louable et utile. Poursuivre l'effort en s'attaquant au démantèlement des obstacles techniques aux échanges en vue de permettre un fonctionnement effectif du libre-échange est hautement méritoire en même temps qu'indispensable. Mais imaginer en commun des politiques innovatrices en vue, par exemple, de reculer toujours davantage les limites de la science et de la technique, avec le souci d'une évolution en la matière qui prévienne pollutions et dégradations, comporte un engagement de qualité sensiblement plus complexe.

Pour l'heure, quelques initiatives ont déjà été entreprises ou sont en cours en vue de développer une approche commune dans un certain nombre de secteurs d'intérêt mutuel et considérés comme un prolongement naturel des relations économiques et commerciales. Des consultations, des contacts ou des échanges d'informations se sont développés dans le cadre des efforts définis à Luxembourg en vue d'appuyer et consolider la reprise économique et pour réduire le niveau du chômage. En matière de coopération scientifique et technique, les experts des pays de l'AELE ont, pour la première fois en décembre 1984, fait en commun le point de la situation quand au développement des relations en la matière entre les pays de l'AELE et la Commu-

nauté ; ils se sont également attachés à tenter une évaluation des nouvelles orientations communautaires définies au travers de l'adoption des huit grands programmes de recherche, tels que « Esprit », « Biotechnologies », « Radio-protection », « Brite », « Fusion thermonucléaire », etc. Un exercice identique de diagnostic de la situation est actuellement en cours dans le domaine de la protection de l'environnement. En fait et pour l'instant, la tâche est, dans ces grands secteurs, au recensement de l'acquis, préalable indispensable à l'identification d'actions sectorielles et spécifiques que l'on prévoit d'examiner en commun au cours de ces prochains mois.

Luxembourg : « une réussite exceptionnelle pour l'Europe » ! Est-on vraiment fondé à le confirmer près d'un an plus tard ? Le temps a été bien court : mettons-le donc, pour l'heure encore, au bénéfice de l'espoir. Dans un souci d'objectivité et de réalisme, nous dirons que la mise en œuvre de la déclaration de Luxembourg peut aujourd'hui s'apprécier avec – selon la formule consacrée – un optimisme raisonnable. Si la volonté politique des partenaires en présence ne peut être mise en question, le décompte des résultats effectifs et concrets ne peut conduire à une euphorie béate. La matière est certes complexe. Et relativement nombreux et variés sont les éléments susceptibles de créer des interférences. Ici par exemple c'est la diversité des situations quant à la répartition des compétences entre niveau gouvernemental et niveau privé, qui peut avoir un effet partiellement paralysant ; là – autre exemple – c'est la multitude des initiatives entre-

dre », qui conduit à une situation souvent chaotique ; ici encore, c'est la relative difficulté qu'ont les pays de l'AELE à délimiter l'étendue de leur identité commune en des domaines se situant en dehors des compétences « classiques » de l'AELE en tant que telle ; là, c'est le nombre et l'importance des actuels sujets de préoccupation de la Communauté, qui ne permettent à Bruxelles de regarder en direction des pays de l'AELE qu'avec une intensité naturellement variable.

Et n'y aurait-il pas, finalement et aussi, les effets du mal endémique de cette Europe toujours en proie à une contradiction majeure : d'un côté, ce sont les plus nombreux qui ressentent le besoin d'une identité européenne spécifique et agissante, parce qu'ils savent bien qu'à l'échelle du monde d'aujourd'hui, les pays européens comptent mieux, et de très loin, au travers de l'Europe ; mais de l'autre, c'est la « construction européenne » qui piétine, alourdie par le poids des habitudes administratives, l'immobilisme des bureaucraties, la force des corporatismes nationaux, l'individualisme établi en principe de comportement. Quand donc aura-t-on enfin, et à tous les niveaux, la ferme conviction de cette grave déperdition de valeurs et d'énergie que représente la fragmentation de notre continent : car n'est-ce pas finalement au travers de cette conviction que passe la réponse à la question de savoir si l'on veut réellement que l'Europe et les États qui la composent se ménagent des chances de participer au futur. Pour l'heure, tenons-nous en au message de Pierre Hassner : « Entre la modestie du quotidien et l'espérance du lointain, les ponts s'appellent patience et ténacité ».

BANQUE LOUIS-DREYFUS EN SUISSE SA

- * Gestion de patrimoines personnalisée
- * Toutes opérations de banque
- * Création et gestion de sociétés

98, BAHNHOFSTRASSE

8023 ZURICH

TÉLÉPHONE (01) 211 30 12

TÉLEX 812 006